



DELIBERATION N° 2022/ 88

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Décision modificative N°3 -Budget principal 2022-VIREMENT DE CREDIT CHARGES DE PERSONNEL

Convocation du : 2 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 7 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 8 décembre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 8 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) :

Etaient absents excusés représentés (3) :

Etaient absents excusés non représentés (1) :

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Karine De Macedo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 7 décembre 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir honorer les salaires du personnel jusqu'à la fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été provisionné au chapitre 11, un budget pour une prestation de service « DGS » en attendant que le DGS soit recruté et entre en fonction au 1^{er} janvier 2023.

Madame CATINOT Anna, ayant été recrutée et ayant pris ses fonctions au 1^{er} décembre 2022, un manque de 5000€ sur le chapitre 12, Charges de personnel et frais assimilés, est observé.

Pour ce faire, il est nécessaire de diminuer de 5000€ le chapitre 11, Charges à caractère général D011(ligne D-611). Cette opération permettra l'augmentation de crédits au chapitre 12, Charges de personnel et frais assimilés, d'un montant total de 5000€.

31297	COMMUNE DE LEVIGNAC	DM n°3 2022
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDIT CHARGES PERSONNEL

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°3 telle que présentée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 7 décembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 031-213102973-20221207-DB2022_88-DE